

1.1. OFFICIELS :

COMMISSAIRES SPORTIFS :

Président :

M. José CHAUDET Licence n° 1502/2493

Membres :

M. Jean François POMMIER Licence n° 1201/9173

M. J. Jacques PECHON Licence n° 1201/2527

Directeur de Course :

M. Joseph LORRE Licence n° 1201/10395

Adj. : M. Eric PETIT Licence n° 1201/4226

Directeur de Course ES :

M. Michel BRAUNSTEIN Licence n° 1203/8940

Adj. : M. Michel CHEVEREAU Licence n° 1201/2543

Attaché à la Direction de Course :

M. Jacques MELIS Licence n° 1201/6680

Responsable des Commissaires :

Mme Lucette PEAN Licence n° 1201/2525

Responsable sécurité :

M. Joël ESNAULT Licence n° 1201/4912

Responsable des Vérifications Administratives :

Mlle Régine CHEVALIER Licence n° 1201/10214

MEDECIN CHEF :

Dr GIRAUD Alain

Commissaires Techniques :

M. Robert PASSE Licence n° 1201/51283

M. Benjamin MONSALLIER Licence n° 1201/158634

M. Albert LEGOFF Licence n° 1201/143307

Commissaire Sportif délégué dans les Epreuves spéciales :

M. Luc DEHAN Licence n° 1201/

Responsable du Parc Fermé :

M. François MONSALLIER Licence n° 1203/4146

Chargé des Relations avec les Concurrents :

M. Emmanuel NICOLAS Licence n° 1201/140071

Ambulances :

Ambulance GUERANGER-RIOUL CONLIE

1.2. - ELIGIBILITE

Le 41ème RALLYE REGIONAL LE MANS compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2006
- Le Championnat des Rallyes de l'A.C.O.
- Le Championnat des Rallyes Pays de la Loire

1.3. - VERIFICATIONS

Les Equipages engagés ne recevront pas de convocation individuelle pour les vérifications qui auront lieu le vendredi 14 juillet de 07h00 à 11h00 au plan d'eau de Conlie.

En cas de réclamation, le démontage sera fait au Garage RENAULT à Conlie 72240. Prix de la main d'œuvre H.T. 39,80 €.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 41^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS doit adresser au Secrétariat du Rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le LUNDI 3 JUILLET 2006 MINUIT (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11 Les droits d'engagement sont fixés :

a) Avec la publicité de l'organisateur : 210 euros

b) Sans la publicité de l'organisateur : 420 euros

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèque à l'ordre de : ECURIE LE MANS

Les chèques des droits d'engagement ne seront encaissés que le lendemain de l'épreuve.

Une valeur de 30% du montant des droits d'engagement sera retenue pour tout forfait non déclaré par le concurrent dans les délais, à savoir la date de parution de la liste des engagés fixée au vendredi 7 juillet 2006.

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement

L'assistance autorisée sera précisée sur le ROAD BOOK

4.3.2.3. LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le 41^{ème} Rallye LE MANS représente un parcours de 120 km, comprenant 34km800 d'épreuves spéciales.

4 ES de 8km700 TENNIE-ROUEZ EN CH.

6.2. RECONNAISSANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu : Samedi 8 juillet de 13h30 à 20h00 - Lundi 13 juillet de 17h00 à 21h00 - Vendredi 14 juillet de 07h00 à 10h00.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 4, des contrôles seront effectués.

ARTTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles.

7.2.11 les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : combinaisons blanches
- Chef de Poste : badge officiel

ARTTICLE 8 : RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 : PRIX - COUPES

Prix en espèces :

SCRATCH

- 1° 340 €
- 2° 250 €
- 3° 165 €
- 4° 90 € (si + de 60 partants)
- 5° 45 € (si + de 70 partants)

GROUPE

- 1° 120 € (si + de 5 partants)

CLASSE

- 1° 220 € (100 € si 1 seul partant)
- 2° 130 € (si + 3 partants)
- 3° 70 € (si + 5 partants)
- 4° 40 € (si + 8 partants)
- 5° 20 € (si + 10 partants)

1° Equipage Féminin : 200 € (100 € Si 1 seul équipage partant)

DES COUPES SERONT DISTRIBUEES :

- Aux Trois premiers du Classement Général.
- Aux Premiers de chaque Groupe.
- Aux Premiers de chaque Classe (Coupes non cumulables avec les coupes des Premiers de Groupe).
- Au Premier Equipage Féminin.
- Deux Coupes pour les Commissaires.
- Une Coupe INTER-ECURIE.